



# Commune de Gibloux

## Bulletin communal



# SOMMAIRE

|   |    |
|---|----|
| Message du Conseil communal .....   | 3  |
| Politique communale .....   | 5  |
| Finances .....  | 5  |
| Plan financier 2018 - 2022 .....  | 5  |
| Budgets 2018.....   | 8  |
| Calendrier pour la facturation des taxes, impôts et autres contributions .....          | 15 |
| Facturation des impôts.....   | 15 |
| Recommandations pour vos paiements .....  | 16 |
| Ordre public – sécurité – Service du feu .....  | 17 |
| Corps des sapeurs-pompiers de Gibloux .....   | 17 |
| Protection de la population.....  | 17 |
| Affaires scolaires - Structures de garde - Enfance et jeunesse .....                    | 17 |
| Ecole enfantine – rappel .....  | 17 |
| Activités scolaires sportives et culturelles.....                                       | 18 |
| Culture sport loisirs .....   | 19 |
| Mérite sportif de Gibloux édition 2017 .....  | 19 |
| Transports .....  | 20 |
| Bus de nuit : vos besoins nous intéressent ! .....                                      | 20 |
| Approvisionnement en eau .....  | 20 |
| Vision 2030 relative aux réseaux d'eau potable .....                                    | 20 |
| Analyse pluviométrique de la région du Gibloux.....                                     | 20 |
| Protection des eaux .....   | 21 |
| Mise à jour du cadastre des eaux industrielles .....                                    | 21 |
| Traitement des micropolluants .....   | 21 |
| Mise en séparatif.....  | 21 |
| Distribution d'eau potable, évacuation et épuration des eaux - Factures d'eau 2017..... | 22 |
| Cimetières .....  | 23 |
| Agriculture .....   | 23 |
| Message aux agriculteurs .....  | 23 |
| Déchets .....   | 23 |
| Déchets encombrants, pour mémoire.....  | 23 |
| Evacuation des branches par ETA Fragnière.....  | 24 |
| Gestion du verre, capsules de café ou thé, ce que le citoyen doit savoir... ..          | 25 |
| Le Conseil général.....   | 26 |
| Décisions du Conseil général.....   | 26 |
| Informations des services .....   | 27 |
| Secrétariat général.....  | 27 |
| Travaux d'été .....   | 27 |
| Personnel communal .....  | 27 |
| Service technique .....   | 27 |

|   |    |
|---|----|
| Remplacement des compteurs d'eau potable.....   | 27 |
| Permanence technique .....  | 28 |
| Service des forêts .....  | 28 |
| Bois de feu.....  | 28 |
| Informations de l'administration .....  | 29 |
| Déménagement de l'administration et inauguration des locaux.....                                | 29 |
| Place de parc nouvelle administration communale.....  | 29 |
| Accueil des nouveaux habitants.....   | 29 |
| Piliers publics.....  | 30 |
| Nouvel emplacement à Farvagny.....  | 30 |
| Site internet.....  | 30 |
| Déménagement du Service social du Gibloux et du Service officiel des curatelles du Gibloux..... | 30 |
| Centenaire à Vuisternens-en-Ogoz.....   | 31 |
| Noël des Aînés 2017.....  | 32 |
| Informations générales .....  | 36 |
| Gibloux Solidaire.....  | 36 |
| La forêt après les tempêtes de janvier .....  | 37 |
| Croix-Rouge fribourgeoise .....   | 38 |
| Les Ligues de santé.....  | 39 |
| Adresses et horaires des services .....   | 40 |



# MESSAGE DU CONSEIL COMMUNAL

---

Chères Concitoyennes, Chers Concitoyens,  
Chères Habitantes, Chers Habitants de la commune de Gibloux,



Pour marquer le début de la troisième année de la fusion quoi de mieux que de déménager dans la nouvelle administration communale et d'y rassembler les services qui forment le centre de son administration. Les collaborateurs et les conseillers communaux ont trouvé leur place dans ce beau bâtiment. Les habitants de notre commune y trouvent les services administratif et technique centrés en un seul endroit. Il est, en effet, plus facile de coordonner le travail de l'administration lorsque plusieurs services sont concernés. Pour les Conseillers, l'accès aux collaborateurs et aux dossiers en est grandement facilité.

Nous avons une certaine fierté à travailler dans cette nouvelle administration qui symbolise la nouvelle commune fusionnée.

Vous aurez l'occasion de visiter les nouveaux locaux de l'administration, de la crèche et également les nouvelles salles de classe le 9 juin 2018 dans le cadre de la fête de la fusion.

Aborder les sujets difficiles fait aussi partie intégrante du message du Conseil communal. A la fin de l'année passée, vous avez reçu les factures relatives à l'eau potable et l'épuration. Les taxes facturées sont le fruit de l'adoption, par le Conseil général, des règlements que le Conseil communal lui a proposés. Et, il faut toujours le souligner, ces règlements découlent de lois fédérales et cantonales adoptées en 2011.

Les taxes concernant l'évacuation et l'épuration ont provoqué des réactions parfois même assez vives. Le Conseil communal a donc pris deux décisions par rapport aux taxes liées au règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux. Vous trouverez, dans ce bulletin, un article qui vous explique concrètement ces décisions.

Une autre question d'actualité a trait à la situation fonctionnelle de la commune. Nous entendons régulièrement dire que la troisième année d'existence de Gibloux serait le début d'un fonctionnement normal de la nouvelle commune, soit celui d'une commune sans fusion. L'idée sous-jacente étant que les deux premières années auraient servi à fusionner les services, à réorganiser l'administration et à mettre en place les processus de la commune et auraient donc pris beaucoup de ressources et d'énergie. Si cela s'est révélé juste en très grande partie, il en découle que d'aucuns s'attendent à ce que la vie de la commune se stabilise et que tout devienne simple et clair. Il est important, ici, de nuancer fortement cet apriori assez utopiste et optimiste. La réalité est différente, aussi parce que rien n'est noir ou blanc, pour les raisons principales suivantes :

- 1) En 2016 et 2017, un certain nombre de choses a été mis en place et a déjà bien fonctionné.

Le passage du Service social de l'ACG sous l'égide de la commune, l'autonomisation du Home Médicalisé du Gibloux, la mise en place du Service technique et plus particulièrement de son secteur des constructions en sont de bons exemples. Nous pouvons y ajouter le lancement de l'harmonisation du PAL de Gibloux, le début des réflexions au sujet des écoles avec le grand changement de la nouvelle loi scolaire. La mise en vigueur de treize règlements communaux fait partie également de ce lot. Tous ces points contredisent donc les aprioris concernant un fonctionnement non-optimal de notre commune. Néanmoins, et nous le reconnaissons, il reste un grand potentiel d'améliorations.

- 2) Le fonctionnement normal d'une commune est fait d'adaptations aux changements, qui eux sont permanents, que ce soit au niveau du cadre légal qui régit le fonctionnement et les tâches d'une commune ou au niveau des habitudes de vivre ou des exigences de nos concitoyens.

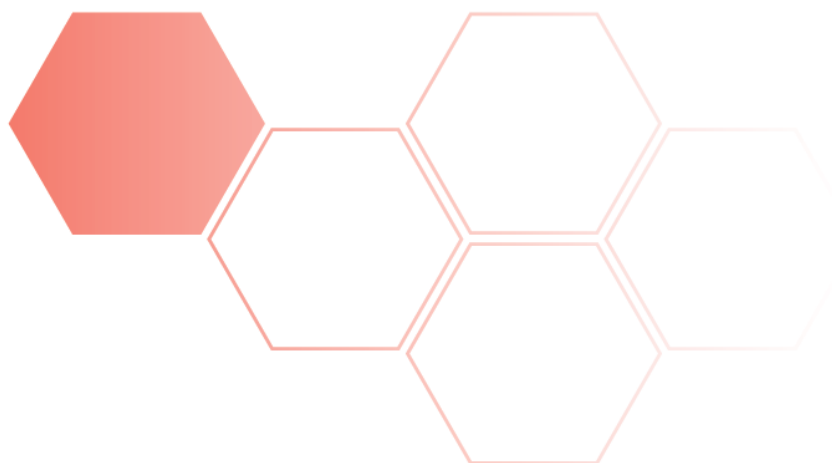
La nouvelle loi scolaire est un des exemples ayant une influence importante sur la vie d'une commune, notamment sur sa gestion et donc son administration. Il y a d'autres changements que nous avons choisi de mettre en place nous-mêmes, comme celui concernant la gestion des déchets avec le passage à la taxe au poids.

S'adapter signifie donc, pour les responsables de la commune, anticiper, procéder aux changements exigés et optimiser l'organisation de l'administration.

Malgré tout, il est vrai que le Conseil communal va pouvoir davantage se consacrer à développer les prestations souhaitées par la population ou travailler au développement économique et à la promotion des zones d'activité. Cette liste n'est bien évidemment pas exhaustive, mais elle confirme que de nouveaux chantiers, peu explorés jusqu'à aujourd'hui, faute de ressources, sont encore à ouvrir.

Comme vous le voyez, la troisième année d'existence de notre belle commune va continuer à être faite de défis, de recherche d'équilibre entre les changements nécessaires ou imposés et un fonctionnement optimal. Votre Conseil communal et toute l'administration continueront à travailler d'arrache-pied pour répondre à ces défis, soyez-en certains.

Pour le Conseil communal de Gibloux  
Jean-François Charrière  
Votre Syndic



# POLITIQUE COMMUNALE

## FINANCES

### Plan financier 2018 - 2022

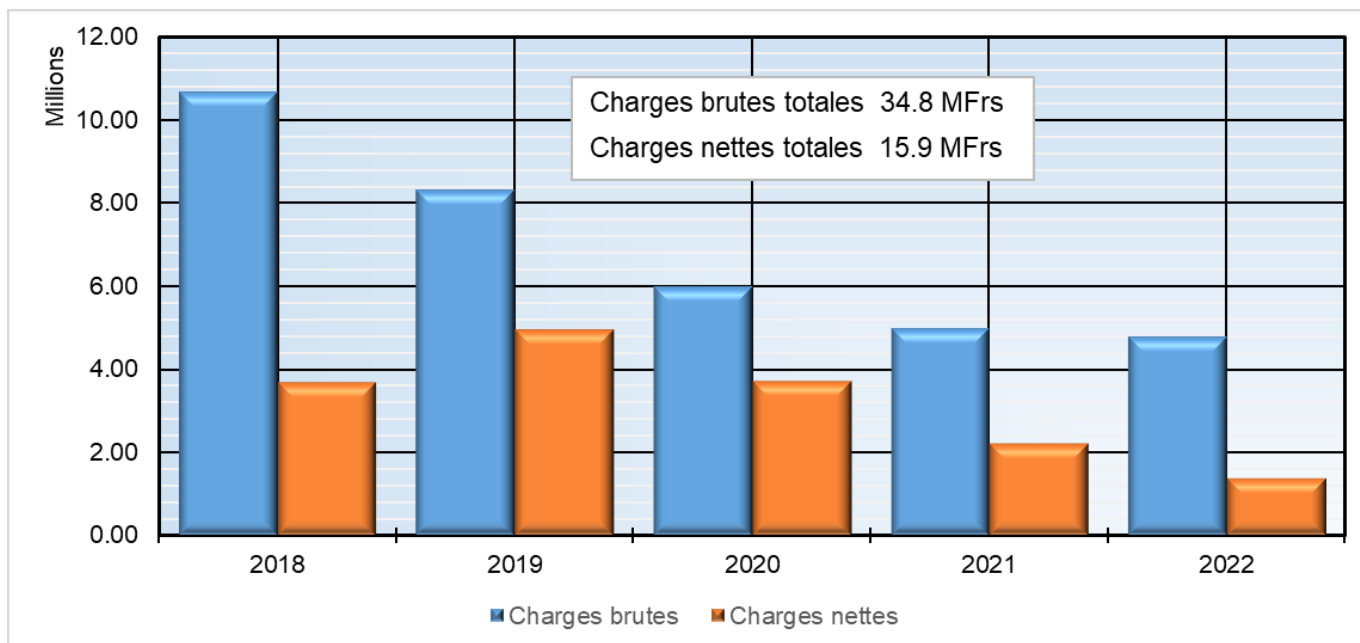
En application de la disposition y relative de la Loi sur les communes, le Conseil communal a élaboré, sous le titre de plan financier, un programme d'investissements et une évaluation de l'évolution des charges et produits du ménage communal sur les cinq prochaines années.

Fort de l'expérience acquise pour le plan financier 2017-2021 (voir le bulletin communal de mars 2017), et pour tenir compte des préoccupations du Conseil général quant à l'ampleur de la dette communale, la présente version répond aux objectifs suivants :

1. Trouver un équilibre entre la nécessité d'entretenir et de développer les infrastructures communales et une évolution raisonnable de la dette communale.
2. Inscrire le programme quinquennal d'investissements pour chaque domaine dans une vision à long terme des besoins de développement de nos infrastructures.
3. Evaluer le plus précisément possible l'évolution du budget de fonctionnement de 2018 à 2022 sur la base du budget de fonctionnement 2018, des frais financiers induits par les investissements planifiés de 2018 à 2022 et de l'évaluation de la progression des charges et des produits de fonctionnement pour la période de 2019 à 2022.

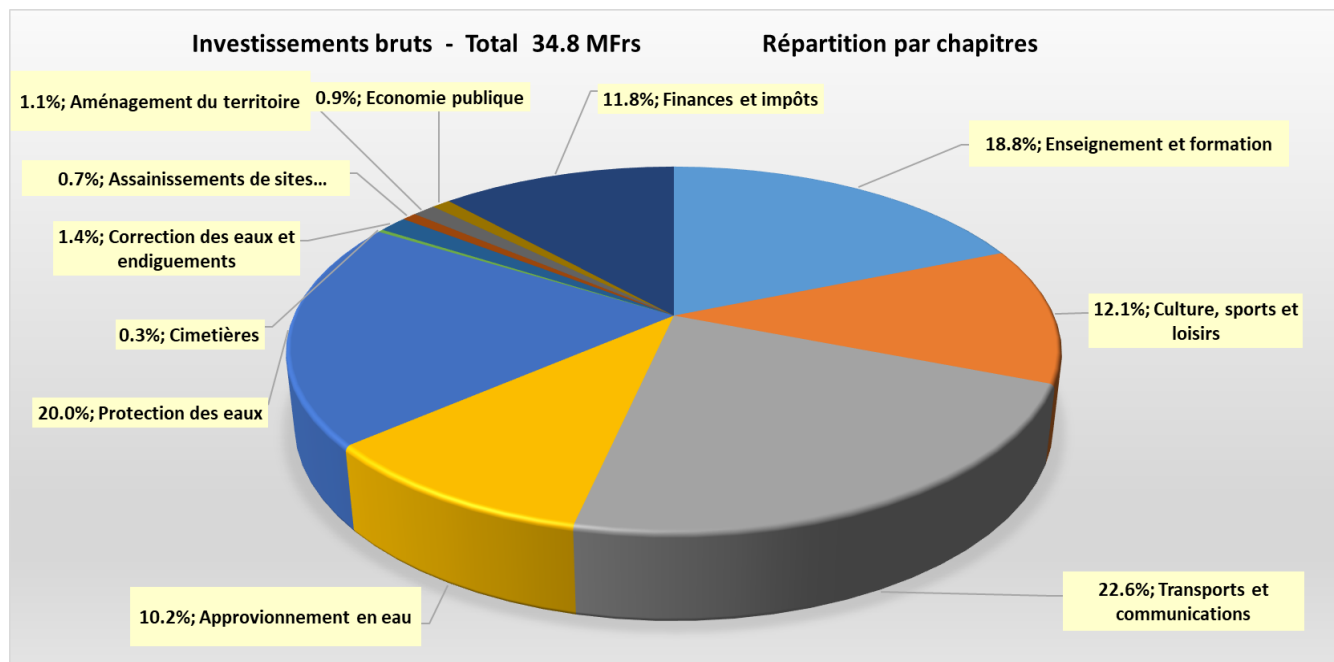
Les résultats des études déjà entreprises sur les besoins en infrastructures nous ont permis d'élaborer un plan financier sans doute plus précis et plus fondé que le précédent. Cela dit, la connaissance des besoins et la répartition de l'effort dans le temps s'améliorent à chaque étape. La révision annuelle obligatoire du plan financier permettra au Conseil communal, en collaboration avec la Commission financière, de traduire de manière toujours plus claire ses réflexions et ses intentions quant au développement des infrastructures communales durant les prochaines années.

### Planification des investissements de 2018 à 2022 - répartition dans le temps



L'écart entre les charges brutes et les charges nettes correspond : aux recettes d'investissements (taxes, vente de terrains), aux subventions et à la part financée par les réserves disponibles et les autres contributions.

## Planification des investissements de 2018 à 2022 - répartition par chapitres



### Principaux projets inscrits en 2018 :

|   |     |              |
|---|-----|--------------|
| Constructions scolaires, crédit d'études                                    | Fr. | 160'000.00   |
| Revitalisation de la Longivue (FG)  | Fr. | 400'000.00   |
| Equipement zone d'activités Longivue  | Fr. | 1'040'000.00 |
| Participation équipement Pra Bastian  | Fr. | 310'000.00   |
| + les projets inscrits au budget des investissements 2018 (voir ci-dessous) |     |              |

### Principaux projets inscrits en 2019 :

|   |     |              |
|---|-----|--------------|
| Vestiaires et aménagement du terrain de football de Rossens   | Fr. | 1'000'000.00 |
| Travaux routiers (Rte de Fribourg (FP) et routes AF)  | Fr. | 2'400'000.00 |
| Liaison des réseaux d'eau Haut et Bas-Gibloux   | Fr. | 880'000.00   |
| Mise en séparatif collecteur Rossens-Farvagny, secteur Rte de Villarlod (RS) et carrefour du Bry (FG) | Fr. | 2'000'000.00 |
| Assainissement butte de tir Vuisternens-en-Ogoz   | Fr. | 250'000.00   |

### Principaux projets inscrits en 2020 :

|   |     |              |
|---|-----|--------------|
| Construction scolaire et halle de sport (FG), 1 <sup>re</sup> étape | Fr. | 2'400'000.00 |
| Terrain de football synthétique                                     | Fr. | 1'000'000.00 |
| Travaux routiers (Grenilles, rond-point Rte du Bry (FA), routes AF) | Fr. | 1'300'000.00 |
| Collecteur eau potable entre réservoirs Bouleyres et Le Vernez      | Fr. | 745'000.00   |
| Mise en séparatif secteur Rte de Villarlod (RS)                     | Fr. | 300'000.00   |

### Principaux projets inscrits en 2021 :

|  |     |              |
|--|-----|--------------|
| Construction scolaire et halle de sport (FG), 2 <sup>e</sup> étape | Fr. | 2'400'000.00 |
| Extension centre scolaire (RO), 1 <sup>re</sup> étape              | Fr. | 500'000.00   |
| Travaux routiers (Rte de l'Etang et Rte St-Claude (MA), routes AF) | Fr. | 480'000.00   |
| Aménagements secteur réservoir Kaisa (FG)                          | Fr. | 700'000.00   |
| Mise en séparatif Rossens, 1 <sup>re</sup> étape                   | Fr. | 833'000.00   |

### Principaux projets inscrits en 2022 :

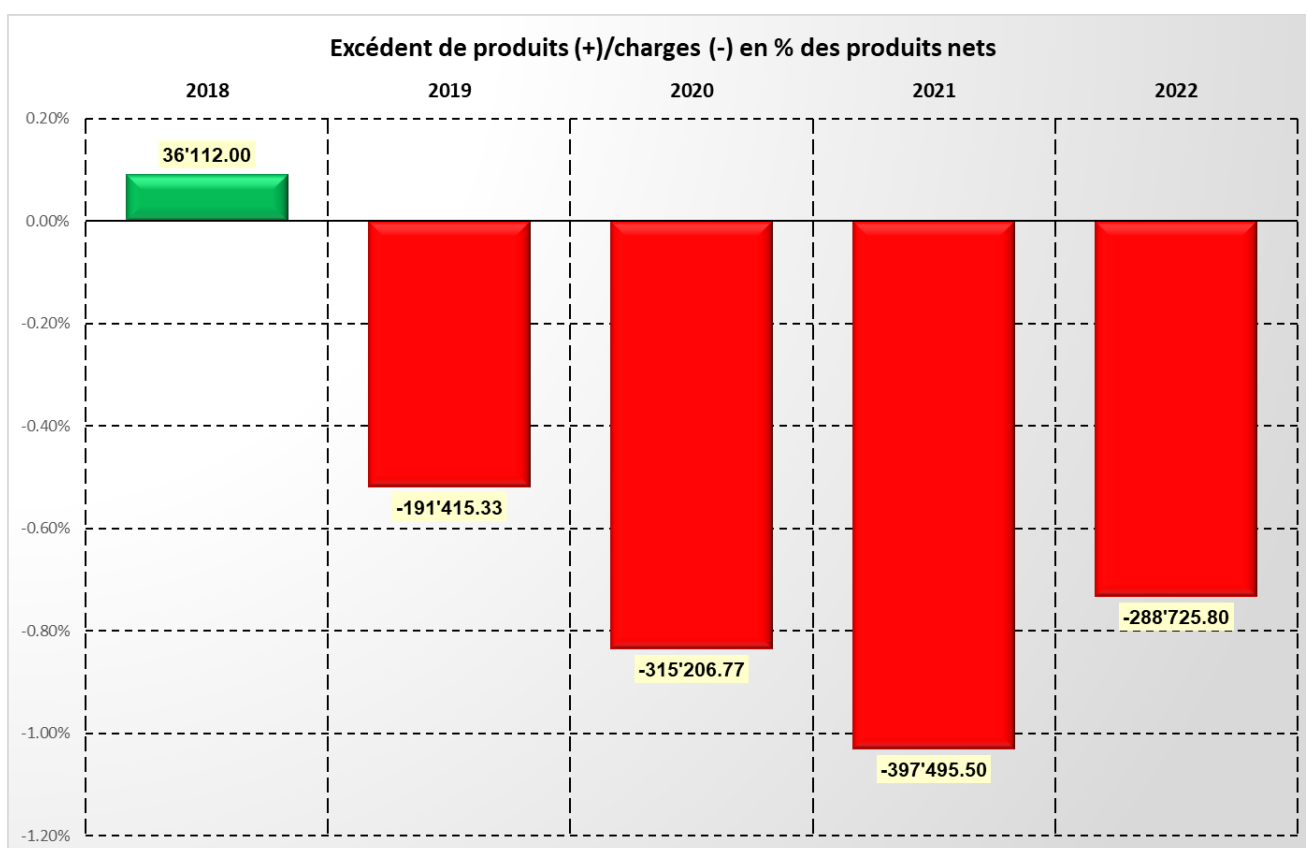
|  |     |              |
|--|-----|--------------|
| Construction scolaire et halle de sport (FG), 3 <sup>e</sup> étape   | Fr. | 2'400'000.00 |
| Extension centre scolaire (RO), 1 <sup>re</sup> étape                | Fr. | 500'000.00   |
| Travaux routiers (Rte Tuffière (CO), Rte de Rueyres (FG), routes AF) | Fr. | 400'000.00   |
| Maillage réseaux EP Farvagny-le-Petit - Rossens                      | Fr. | 600'000.00   |
| Mise en séparatif Rossens, 2 <sup>e</sup> étape                      | Fr. | 833'000.00   |

## Evolution de la dette bancaire communale sur la période 2018 – 2022

(selon les chiffres arrondis connus lors de l'établissement du budget 2018)

|                                     |     | Total                | Moyenne annuelle      |
|-------------------------------------|-----|----------------------|-----------------------|
| <b>Dette bancaire au 31.12.2017</b> | Fr. | <b>40'100'000.00</b> |                       |
| + investissements nets 2018 à 2022  | Fr. | 13'800'000.00        | 2'760'000.00          |
| - amortissements de 2018 à 2022     | Fr. | 7'400'000.00         | 1'480'000.00          |
| <b>Dette bancaire au 31.12.2022</b> | Fr. | <b>46'500'000.00</b> | <b>+ 1'280'000.00</b> |

## Evolution de l'équilibre des comptes de fonctionnement de 2018 à 2022



En comptant sur une relative stabilité économique durant la période et en prenant en compte les charges financières nouvelles induites par le programme d'investissements défini ci-dessus, les comptes de fonctionnement devraient présenter un excédent de charges légèrement supérieur à 1 % et par conséquent rester très en dessous de la limite de 5 % au-delà de laquelle une augmentation d'impôts serait obligatoire.



## Budgets 2018

Les budgets 2018 de la commune de Gibloux ont été approuvés par le Conseil général dans le cadre de ses séances des 4 et 5 décembre 2017.

### Budget de fonctionnement 2018

|  | Budget 2018          |                      | Budget 2017          |                      | Ecart                                 |         |
|--|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|---------------------------------------|---------|
|  | Charges              | Produits             | Charges              | Produits             | Charges nettes<br>ou<br>Produits nets | %       |
|  | Fr.                  | Fr.                  | Fr.                  | Fr.                  | Fr.                                   |         |
| Administration                               | 3'035'386.00         | 30'200.00            | 3'012'015.00         | 31'700.00            | 24'871.00                             | 0.83%   |
| Ordre public                                 | 654'883.00           | 254'900.00           | 618'643.00           | 252'650.00           | 33'990.00                             | 9.29%   |
| Enseignement et formation                    | 10'018'589.00        | 904'075.00           | 9'604'484.00         | 925'517.00           | 435'547.00                            | 5.02%   |
| Culture, sports et loisirs                   | 1'879'239.00         | 216'690.00           | 1'873'134.00         | 222'145.00           | 11'560.00                             | 0.70%   |
| Santé  | 2'550'713.00         | 60'000.00            | 2'460'358.00         | 60'000.00            | 90'355.00                             | 3.76%   |
| Affaires sociales                            | 9'554'540.00         | 5'976'376.00         | 7'732'101.00         | 4'159'662.00         | 5'725.00                              | 0.16%   |
| Transports et communications                 | 2'107'370.00         | 90'000.00            | 2'088'081.00         | 89'200.00            | 18'489.00                             | 0.92%   |
| Protection et aménagement de l'environnement | 4'890'059.00         | 4'340'200.00         | 4'711'947.00         | 4'203'900.00         | 41'812.00                             | 8.23%   |
| Economie publique                            | 1'026'861.00         | 1'419'300.00         | 1'030'829.00         | 1'675'384.00         | -252'116.00                           | -39.11% |
| Finances et impôts                           | 3'656'783.00         | 26'118'794.00        | 5'651'935.00         | 27'193'588.00        | 920'358.00                            | 4.27%   |
| <b>Totaux bruts</b>                          | <b>39'374'423.00</b> | <b>39'410'535.00</b> | <b>38'783'527.00</b> | <b>38'813'746.00</b> |                                       |         |
| <b>Excédent</b>                              | <b>36'112.00</b>     |                      | <b>30'219.00</b>     |                      |                                       |         |
| Doubles écritures                            | 6'573'596.00         | 6'573'596.00         | 6'335'397.00         | 6'335'397.00         |                                       |         |
| <b>Totaux nets</b>                           | <b>32'800'827.00</b> | <b>32'836'939.00</b> | <b>32'448'130.00</b> | <b>32'478'349.00</b> |                                       |         |

#### Calcul des écarts

Afin de chiffrer les écarts entre les budgets 2018 et 2017, la colonne contient les augmentations des charges nettes (caractère normal) respectivement *les augmentations des produits nets (caractère italique) pour les chapitres « Economie publique » et « Finances et impôts ».*

La colonne « % » représente l'augmentation des charges nettes par rapport aux charges nettes (caractère normal) respectivement *l'augmentation des produits nets par rapport aux produits nets (caractère italique).*

**Après déduction des doubles écritures, les charges du budget 2018 augmentent de Fr. 353'000.00 (+ 1.1 %) par rapport au budget 2017 - voir commentaires ci-après.**

## Evolution des charges et des produits de fonctionnement

### Charges liées cantonales et intercommunales

Ces charges progressent de 3 % par rapport au budget 2017 et représentent 35 % des charges pour 2018 (34.7 % pour 2017).

### Charges de personnel

Les règles appliquées en matière de gestion des salaires sont celles définies dans la loi sur le personnel de l'Etat et son règlement d'application.

Les charges de personnel inscrites au budget 2018 correspondent à 57.86 équivalents plein temps assumés par 113 personnes (voir le tableau ci-dessous).

Les charges totales de personnel progressent de Fr. 241'652.00, soit + 4.4 % par rapport au budget 2017 : augmentation de la dotation (+ 2.66 ept) et augmentation des salaires et des charges sociales.

### Statistique du personnel communal pour 2018

| Service  | Dotation Budget 2017 | Dotation Budget 2018 | Commentaires  |
|--|----------------------|----------------------|---|
|  | ept                  | ept                  |   |
| Secrétariat général                              | 4.68                 | 4.87                 | dont une apprentie<br>+ 0.19 ept  |
| Finances   | 4.25                 | 4.25                 |   |
| Contrôle de l'habitant<br>Guichet - Agence AVS   | 3.10                 | 3.15                 |   |
| Admin. scolaire et de<br>l'accueil extrascolaire | 2.03                 | 2.29                 | yc patrouilleurs scolaires, cours de<br>piscine et informatique scolaire<br>+ 0.2 ept pour l'administration |
| Service social                                   | 5.70                 | 5.50                 | - 0.1 ept administration<br>- 0.1 ept assistance  |
| Serv. des curatelles                             | 1.60                 | 1.60                 |   |
| Bibliothèque                                     | 1.65                 | 1.66                 |   |
| AES  | 4.19                 | 4.32                 | + 0.13 ept : horaires harmonisés,<br>ouvertures durant les vacances   |
| Forêts   | 5.60                 | 5.68                 | dont un apprenti  |
| Divers   | 0.50                 | 0.25                 | garde-génisse<br>Taux d'activité surévalué pour 2017  |
| Service technique (total)                        | 21.90                | 24.28                | + 2.38 ept  |
| Administration                                   | 2.70                 | 2.70                 |   |
| Constructions                                    | 2.83                 | 3.00                 | + 0.17 ept : solde engagement 2017  |
| Adduction d'eau                                  | 1.11                 | 1.22                 | + 0.1 ept : amélioration du relevé des<br>compteurs, travaux d'été par des jeunes                           |
| Bâtiments  | 8.44                 | 8.70                 | + 0.26 ept : nettoyage nouveaux locaux<br>complexe communal Farvagny  |
| Edilité  | 5.38                 | 6.02                 | + 0.5 ept : solde engagement 2017<br>+ 0.14 ept : personnel auxiliaire                                      |
| Déchetterie                                      | 1.44                 | 2.64                 | + 1.2 ept : extension et harmonisation<br>horaires des déchetteries   |
| <b>Total</b>                                     | <b>55.20</b>         | <b>57.86</b>         | <b>+ 2.66 ept (+ 4.8 %)</b>   |

## Frais d'entretien

Ces charges augmentent Fr. 126'965.00, soit + 8.8 % par rapport au budget 2017.

Les augmentations les plus importantes sont dans les domaines des équipements informatiques (compléments à la plateforme informatique communale) et techniques (équipements des pompiers, éclairage public, chauffage, etc.).

## Frais financiers

Le montant total des emprunts bancaires au 01.01.2018 s'élève à env. Fr. 40'000'000.00 pour une charge annuelle d'intérêts de près de Fr. 440'000.00 ( - Fr. 150'000.00 par rapport au budget 2017), soit un taux d'intérêts moyen de 1.09 %.

Un certain nombre d'ouvrages d'investissements a été totalement amorti à fin 2016 et d'autres se sont terminés à fin 2017. Les amortissements obligatoires 2018 s'élèvent à Fr. 1'657'006.00 (- Fr. 160'000.00 par rapport au budget 2017).

## Recettes fiscales

Les recettes fiscales 2018 ont été évaluées de manière raisonnable en tenant compte des premiers résultats de la commune fusionnée et des nouvelles estimations statistiques mises à disposition par le Service cantonal des contributions.

Les recettes fiscales totales inscrites au budget 2018 s'élèvent à près de Fr. 21'340'000.00, soit + 3.3% par rapport au budget 2017.

| Impôt                            | Budget 2018          | Budget 2017          |
|----------------------------------|----------------------|----------------------|
| Personnes physiques, revenu      | 14'300'000.00        | 14'000'000.00        |
| Personnes physiques, fortune     | 1'100'000.00         | 1'050'000.00         |
| A la source                      | 340'000.00           | 325'000.00           |
| Prestations en capital           | 350'000.00           | 300'000.00           |
| Gains immobiliers et plus-values | 550'000.00           | 400'000.00           |
| Mutations                        | 600'000.00           | 650'000.00           |
| Successions et donations         | 5'000.00             | 5'000.00             |
| Contributions immobilières       | 1'900'000.00         | 1'850'000.00         |
| Personnes morales, bénéfice      | 1'400'000.00         | 1'300'000.00         |
| Personnes morales, capital       | 200'000.00           | 200'000.00           |
| Sur les automates                | 3'000.00             | 3'000.00             |
| Sur les véhicules                | 550'000.00           | 528'000.00           |
| Sur les chiens                   | 43'000.00            | 43'200.00            |
| <b>Total</b>                     | <b>21'341'000.00</b> | <b>20'654'200.00</b> |

Sur la base des chiffres proposés pour le budget 2018, un point d'impôt communal correspond à Fr. 200'000.00.

## Commentaires sur les principales évolutions par chapitre

### Enseignement et formation

L'augmentation de près de Fr. 435'000.00 est principalement due : à la prise en charge progressive des transports scolaires par la commune (+ Fr. 141'000.00 pour 2018) et à la progression des participations communales aux frais scolaires (+ Fr. 67'000.00 pour les écoles primaires, + Fr. 98'000.00 pour le cycle d'orientation et + Fr. 48'000.00 pour les écoles spécialisées).

### Santé

L'augmentation de près de Fr. 90'000.00 est principalement due à la progression des participations communales aux frais du Réseau Santé Sarine : + Fr. 25'000.00 pour les soins à domicile, + Fr. 43'000.00 pour les indemnités forfaitaires et + Fr. 26'000.00 pour les frais de l'organe de coordination.

### Affaires sociales

Les principales modifications à mettre en évidence dans ce chapitre sont les suivantes :

Politique de l'enfance et de la jeunesse (+ Fr. 25'000.00) : mise en place d'un programme d'activités sportives destinées aux adolescents et jeunes adultes entre 13 et 18 ans. Le concept est appelé « MidnightSports ». Sa mise en place et son organisation sont encadrées par les professionnels de la fondation IdeeSport (voir sous <http://www.ideesport.ch>).

Afin d'éviter le recours à l'aide sociale, de nombreuses personnes confient au Service social le soin de gérer leurs finances. Le volume financier des dossiers sous gestion est évalué à Fr. 3'250'000.00 pour 2018.

Les charges d'aide sociale pour notre région connaissent à nouveau une baisse significative de Fr. 270'000.00 (- 12 %) par rapport au budget 2017.

### Taxes environnementales

Le prix de l'eau, les taxes relatives à l'approvisionnement en eau et les taxes relatives à l'épuration des eaux ont été calculées pour 2018 sur la base des nouveaux règlements communaux.

| Récapitulation   | Budget 2018  | Budget 2017  |
|--|--------------|--------------|
| Vente d'eau (520'000 m3 à Fr. 1.00/m3)                     | 520'000.00   | 520'000.00   |
| Approvisionnement en eau (taxes de base et d'exploitation) | 749'000.00   | 701'000.00   |
| Epuration des eaux (taxes de base et d'exploitation)       | 2'138'000.00 | 2'034'000.00 |

Pour plus de détails, voir sur le site internet communal : <http://commune-gibloux.ch>

## Budget des investissements 2018

**Situation financière de la commune** (dernière situation établie au 31.12.2016 par le Service des communes sur la base des années 2012 à 2016) :

- dette communale nette : Fr. 35'120'000.00
- capacité totale d'investissements : Fr. 23'083'000.00

**Le budget des investissements 2018** présenté ci-dessous représente le budget approuvé par le Conseil général dans sa séance du 05.12.2017. Il constitue la part approuvée à cette date des projets d'investissements 2018 inscrits dans la planification financière 2018 – 2022 (voir ci-dessus).

**En résumé :**

| Budget des investissements 2018                          | Charges             | Produits            | Fin. spéciaux <sup>1)</sup> | Charges nettes      |
|--|---------------------|---------------------|-----------------------------|---------------------|
| Reports de projets déjà décidés                          | 5'183'000.00        | 1'020'000.00        | 400'000.00                  | 3'763'000.00        |
| Nouveaux projets (décisions spéciales)                   | 3'353'000.00        | 188'500.00          | 1'494'500.00                | 1'670'000.00        |
| Recettes d'investiss. non affectées                      |                     | 674'000.00          |                             | -674'000.00         |
| <b>Total</b>   | <b>8'536'000.00</b> | <b>1'882'500.00</b> | <b>1'894'500.00</b>         | <b>4'759'000.00</b> |
| <b>Excédent de charges du budget des investissements</b> |                     | <b>6'653'500.00</b> |                             |                     |
| dont pour les chapitres EP et EU                         | 3'350'000.00        | 550'000.00          | 950'000.00                  | 1'850'000.00        |

|   |              |              |            |            |
|---|--------------|--------------|------------|------------|
| Autres projets inscrits au plan financier pour 2018 | 2'140'000.00 | 1'440'000.00 | 390'000.00 | 310'000.00 |
|---|--------------|--------------|------------|------------|

1) Les financements spéciaux représentent les prélèvements sur les réserves. Les chiffres sont estimés. Ils sont donnés sous réserve des disponibilités.

Pour plus de détails, voir sur le site internet communal : <http://commune-gibloux.ch>



## Liste des projets

| Lieu <sup>1)</sup>                           | Statut <sup>2)</sup> | Objet                                  | Charges             | Produits            | Financ. par réserves |
|--|----------------------|--|---------------------|---------------------|----------------------|
| <b>Infrastructures de plein air</b>          |                      |  |                     |                     |                      |
| FG   | Approuvé             | Remplacement pare-ballons              | 35'000.00           |                     |                      |
| <b>Routes communales et génie civil</b>      |                      |  |                     |                     |                      |
| CO   | En cours             | Projet 30 Km/h                         | 35'000.00           |                     | 35'000.00            |
| CO   | En cours             | Réfection Route du Centre              | 1'326'000.00        |                     |                      |
| FG/RO  | En cours             | Aménagements routiers, In-Riaux        | 400'000.00          | 350'000.00          |                      |
| FP   | En cours             | Rénovation Route de Fribourg, étude    | 25'000.00           |                     | 25'000.00            |
| PO   | En cours             | Arrêt de bus                           | 132'000.00          |                     |                      |
| RO   | Approuvé             | Route d'Illens                         | 170'000.00          |                     |                      |
| EG   | Approuvé             | Route de l'Eglise, Route des Nervaux   | 250'000.00          |                     |                      |
| VG   | Approuvé             | Route du Moulin                        | 33'000.00           |                     | 33'000.00            |
| VO   | Approuvé             | Route de Bulle                         | 73'000.00           |                     | 73'000.00            |
| VG   | Approuvé             | Collecteurs de routes                  | 108'000.00          |                     | 108'000.00           |
| GX   | Approuvé             | Routes et chemins agricoles            | 150'000.00          | 85'500.00           | 64'500.00            |
| <b>Véhicules édilitaires</b>                 |                      |  |                     |                     |                      |
| GX   | Approuvé             | Achat/ventes véhicules                 | 189'000.00          | 79'000.00           | 110'000.00           |
| <b>Approvisionnement en eau</b>              |                      |  |                     |                     |                      |
| GX   |                      | Taxes de raccordement                  |                     | 200'000.00          |                      |
| GX   | En cours             | Protection des sources, études         | 50'000.00           |                     | 50'000.00            |
| FG   | Approuvé             | Puits Kaisa, nouvelles ressources      | 200'000.00          |                     | 200'000.00           |
| GX   | Approuvé             | Liaison réseaux Haut et Bas-Gibloux    | 100'000.00          |                     | 100'000.00           |
| GX   | Approuvé             | Turbidimètres                          | 50'000.00           |                     | 50'000.00            |
| <b>Protection des eaux</b>                   |                      |  |                     |                     |                      |
| GX   |                      | Taxes de raccordement                  |                     | 350'000.00          |                      |
| CO   | En cours             | Mise en séparatif centre village       | 620'000.00          |                     |                      |
| FG   | En cours             | EU Rte du Bry, bassin de laminage      | 230'000.00          |                     |                      |
| RO   | En cours             | Epurateur et routes, Essert-Biches     | 300'000.00          |                     |                      |
| RO   | En cours             | EP, EU et routes, Raveire              | 25'000.00           |                     | 25'000.00            |
| FP   | Approuvé             | Mise en séparatif                      | 1'250'000.00        |                     |                      |
| GX   | Approuvé             | PGEE                                   | 200'000.00          |                     | 200'000.00           |
| VO   | Approuvé             | Bassin de laminage Pra Gady            | 325'000.00          |                     | 325'000.00           |
| <b>Cimetière</b>                             |                      |  |                     |                     |                      |
| VI   | Approuvé             | Rénovation cimetière                   | 75'000.00           |                     | 75'000.00            |
| GX   | Approuvé             | Aménagements divers                    | 15'000.00           |                     | 15'000.00            |
| <b>Aménagement du territoire</b>             |                      |  |                     |                     |                      |
| FG   |                      | Contribution d'équipement              |                     | 124'000.00          |                      |
| GX   | En cours             | Révision partielle du PAL après fusion | 40'000.00           |                     | 40'000.00            |
| <b>Forêts</b>                                |                      |  |                     |                     |                      |
| GX   | Approuvé             | Achat treuil double-tambour            | 52'000.00           |                     | 52'000.00            |
| <b>Energie</b>                               |                      |  |                     |                     |                      |
| GX   | Approuvé             | Panneaux photovoltaïques               | 78'000.00           | 24'000.00           | 54'000.00            |
| <b>Immeubles du patrimoine administratif</b> |                      |  |                     |                     |                      |
| FG   | En cours             | Agrandissement complexe communal       | 2'000'000.00        | 670'000.00          | 225'000.00           |
| <b>Totaux</b>                                |                      |  | <b>8'536'000.00</b> | <b>1'882'500.00</b> | <b>1'894'500.00</b>  |
| <b>Excédent de charges</b>                   |                      |  |                     | <b>6'653'500.00</b> |                      |
| <b>Financements par des réserves</b>         |                      |  |                     | <b>1'894'500.00</b> |                      |
| <b>Charges nettes</b>                        |                      |  |                     | <b>4'759'000.00</b> |                      |

1) La première colonne du tableau ci-dessus indique par une abréviation le(s) village(s) où se situe le projet. L'abréviation GX (pour Gibloux) indique que le projet ou l'objet concerne l'ensemble de la commune.

2) Le statut du projet indique si le projet est en cours (déjà approuvé par une ancienne commune ou le Conseil général) ou approuvé (il a fait l'objet d'une décision spéciale d'investissement du Conseil général dans le cadre du budget 2018).

## Statistiques fiscales - quelques chiffres

Les chiffres sont extraits de la statistique fiscale cantonale 2015 - la dernière - publiée en novembre 2017 par la Direction cantonale des finances.

### Impôt cantonal sur le revenu des personnes physiques

164'672 contribuables pour un revenu imposable total de 13.2 milliards de francs.

- 56.9% des personnes physiques ont un revenu imposable inférieur à 50'000 francs. Ils ont payé 17.1% des impôts sur le revenu.
- 32% des personnes physiques ont un revenu imposable situé entre 50'000 francs et 100'000 francs. Ils ont payé 39.3% des impôts sur le revenu.
- 11.1% des personnes physiques ont un revenu imposable supérieur à 100'000 francs. Ils ont payé 43.6% des impôts sur le revenu.

### Impôt cantonal sur la fortune des personnes physiques

59'508 contribuables pour une fortune imposable totale de 28.8 milliards de francs.

- 76.2% des personnes physiques ont une fortune imposable inférieure à 100'000 francs. Ils ont payé 2% des impôts sur la fortune.
- 21.1% des personnes physiques ont une fortune imposable située entre 100'000 francs et 1'000'000 de francs. Ils ont payé 37% des impôts sur la fortune.
- 2.7% des personnes physiques ont une fortune imposable supérieure à 1'000'000 de francs. Ils ont payé 61% des impôts sur la fortune.

### Cotes communales 2015 des impôts sur les personnes physiques

Impôt sur le revenu + impôt sur la fortune en **Fr./habitant** sans application du coefficient de l'impôt communal.

|                                 |           |
|---------------------------------|-----------|
| Corpataux-Magnedens             | 2'332.00  |
| Farvagny                        | 2'450.00  |
| Le Glèbe                        | 2'118.00  |
| Rossens                         | 2'773.00  |
| Vuisternens-en-Ogoz             | 2'189.00  |
| <u>Gibloux (les 5 communes)</u> | 2'394.00  |
| <u>District de la Sarine</u>    |           |
| Moyenne Fribourg-Ville          | 2'720.00  |
| Moyenne Sarine-Campagne         | 2'724.00  |
| La plus basse (Senèdes)         | 2'014.00  |
| La plus haute (Ferpicloz)       | 7'086.00  |
| <u>Canton</u>                   |           |
| Médiane                         | 2'463.00  |
| Moyenne                         | 2'720.00  |
| La plus basse (Le Chatelard)    | 1'795.00  |
| La plus haute (Grenng)          | 13'654.00 |

## Calendrier pour la facturation des taxes, impôts et autres contributions

| Objet                    | Facturation | Échéance              | Commentaire        |
|--------------------------|-------------|-----------------------|--------------------|
| Contribution immobilière | Février     | 31 mars               |                    |
| Impôts sur les chiens    | Mars        | 30 avril              |                    |
| Taxe sur les appareils   | Avril       | 31 mai                |                    |
| Impôts                   | Mai         | 30 juin au 28 février | 9 acomptes + solde |
| Eau et épuration         | Juin        | 31 juillet            | Acompte            |
| Déchets                  | Octobre     | 30 novembre           |                    |
| Taxe non pompier         | Octobre     | 30 novembre           |                    |
| Eau et épuration         | Novembre    | 31 décembre           | Décompte           |
| Parchets communaux       | Novembre    | 31 décembre           |                    |

Les diverses taxes sont facturées en application des règlements communaux en vigueur. Les démarches d'unification des règlements communaux sont encore en cours, les règlements des anciennes communes restent en vigueur jusqu'à l'approbation du règlement communal harmonisé. Ces différents règlements sont à disposition sur le site internet communal : <http://commune-gibloux.ch>.

Les voies de droit, en cas de réclamation sur une facture, sont inscrites au verso des factures. Nous soulignons la nécessité de respecter les délais qui y sont prévus.

## Facturation des impôts

### Impôts sur les personnes physiques et les personnes morales

La facturation des impôts sur les personnes physiques et les personnes morales est prévue selon la forme standard : 9 acomptes + le solde.

À l'exception de la paroisse de Vuisternens-en-Ogoz, l'impôt paroissial sur les personnes physiques est facturé par la commune.

Il est de la responsabilité des contribuables de vérifier qu'ils ont reçu des acomptes d'impôts et que le montant des acomptes correspond à leur situation fiscale actuelle. Si tel n'est pas le cas, nous vous prions de prendre contact avec le Service des finances afin d'adapter vos acomptes. Ceci vous évitera de devoir payer un montant important en une fois lors de l'établissement du décompte final.

### Impôt sur les appareils de jeu et les appareils automatiques de distribution (rappel)

La perception d'un impôt sur les appareils de jeu et les appareils automatiques de distribution fait l'objet d'un nouveau règlement communal adopté par le Conseil général lors de sa séance du 12.10.2016. Il est entré en vigueur au 01.01.2017.

Les dispositions les plus importantes sont les suivantes :

#### Art. 2

*Sont soumis à l'impôt, tous les appareils de jeu et appareils automatiques de distribution sis sur le territoire communal et exploités dans un but commercial.*

#### Art. 3

*<sup>1)</sup> L'impôt est perçu par an et par appareil selon le tarif suivant :*

- |   |        |        |
|---|--------|--------|
| a) Appareils à sous servant aux jeux d'adresse  | 200.00 | francs |
| b) Appareils de distraction tels que flipper, football de table, billard, jeu de fléchettes, jeu vidéo, jeu de quilles, jeu d'enfants, juke-box, etc. | 100.00 | francs |
| c) Distributeurs automatiques de marchandises   | 50.00  | francs |



d) *Distributeurs automatiques de services tels que les appareils de nettoyage et de lavage, etc.* 50.00 francs

<sup>2)</sup> *L'impôt est calculé au prorata du temps ; en cas de fraction de mois, le mois compte en entier.*

**Art. 4**

*Les propriétaires ou détenteurs d'appareils sont tenus de les annoncer de suite, par écrit, au Conseil communal.*

**Art. 6**

<sup>1)</sup> *Celui qui contrevient à l'article 4 du présent règlement est passible d'une amende de 20.00 francs à 1'000.00 francs (art. 86 LCo), sans préjudice de l'impôt dû.*

En conséquence et en application de l'article 4 du nouveau règlement, nous prions tous les détenteurs d'appareils de jeu et d'appareils automatiques de distribution exploités à fin commerciale de bien vouloir en annoncer le type et le nombre auprès du Service des finances (026 552 59 05, finances@commune-gibloux.ch).

## Recommandations pour vos paiements

Nous vous prions d'utiliser les bulletins de versement (BVR) joints aux factures et de saisir toutes les données de « codage du BV » en cas de paiement par e-banking, faute de quoi le montant versé ne sera pas attribué correctement lors de la reprise automatique des paiements par notre système informatique.

De plus, nous vous remercions de ne plus utiliser les comptes bancaires des anciennes communes, étant donné que ceux-ci seront bouclés. Le compte à utiliser est celui ouvert au nom de la commune de Gibloux auprès de la Banque Cantonale de Fribourg : IBAN CH47 0076 8300 1401 9700 3.



# ORDRE PUBLIC – SÉCURITÉ – SERVICE DU FEU

## Corps des sapeurs-pompiers de Gibloux



Mise à niveau de l'ancienne remorque inondation



## Protection de la population



Les 2 agrégats de l'ORCOC sont livrés. Ils servent à alimenter l'abri où se trouve le poste de commandement lors de catastrophes et d'autres sites selon les cas. Ces deux génératrices, ainsi que du matériel spécifique, seront à la disposition des services de la commune et des sociétés lorsqu'elles ne sont pas utilisées par l'ORCOC.

# AFFAIRES SCOLAIRES - STRUCTURES DE GARDE - ENFANCE ET JEUNESSE

## Ecole enfantine – rappel

Les enfants nés entre le 1<sup>er</sup> août 2013 et le 31 juillet 2014 seront en âge de commencer l'école enfantine au mois d'août prochain.

Un courrier a été adressé à tous les parents concernés et le délai de retour des formulaires d'inscription était fixé au 9 mars 2018.

En cas d'oubli, nous vous demandons de bien vouloir contacter rapidement Mme Claudine Pochon, cheffe du secteur Administration scolaire et extrascolaire (par tél. au 026 552 59 04 ou par mail [admin.scolaire@commune-gibloux.ch](mailto:admin.scolaire@commune-gibloux.ch)).

## Activités scolaires sportives et culturelles



En date du 7 décembre 2017, le Tribunal fédéral a rendu un jugement relatif à la participation des parents aux frais scolaires au regard de l'article 19 de la Constitution fédérale suisse relative à la gratuité de l'école. Traitant une affaire thurgovienne, la plus haute instance judiciaire helvétique en a profité pour préciser la portée de cette garantie constitutionnelle qu'est la gratuité de l'enseignement obligatoire par un *obiter dictum* retentissant, qui signifie dans le jargon juridique que le juge aborde « en passant » une précision relative à la norme traitée sans qu'elle ne soit nécessaire à la résolution du cas d'espèce. Et par ces quelques lignes, le Tribunal fédéral a certes rappelé un principe fondamental important, mais a aussi ignoré la pratique de nos campagnes et risque de causer un effet contraire à celui escompté.

Quoiqu'il en soit, ce pavé dans la marre a déjà conduit le Département de l'Instruction publique, de la culture et du sport (DICS) à se précipiter d'un communiqué lapidaire : la loi cantonale fribourgeoise est anticonstitutionnelle sur cet aspect de la contribution des parents, de sorte que plus aucune sollicitation aux parents ne pourra être exigée, et cela avec effet immédiat. Le législateur cantonal va, de son côté, adapter la loi, ce qui devrait intervenir cet été. Dont acte.

La commune de Gibloux offre de nombreuses subventions scolaires sportives et culturelles qui dynamisent fortement l'enseignement au sein de notre cercle scolaire, respectivement qui donnent l'opportunité à nos enfants d'aborder des pratiques culturelles et sportives auxquelles ils n'ont pas toujours la chance de pouvoir s'adonner en famille. Les parents peuvent être sollicités pour ces activités tout au long de l'année scolaire à hauteur de la subvention communale. Ceci est notamment le cas pour les camps de sports, qui sont une réelle institution dans notre région. Pour une contribution parentale défiant toute concurrence, nos enfants pratiquent les sports d'hiver ou d'été en étant nourris et logés une semaine durant. La commune, en collaboration avec le corps enseignant, a toujours soutenu les familles plus précaires financièrement en leur apportant un maximum d'aide matérielle. La

commune n'aurait jamais accepté qu'un enfant ne puisse pas y participer pour des raisons financières : une solution aurait toujours été trouvée.

Quoiqu'il en soit, ce fort dynamisme scolaire sportif et culturel est aujourd'hui menacé, ce que regrette le Conseil communal. En effet, notre commune soutient déjà fortement ces activités en comparaison cantonale et ne pourra pas assumer seule une telle ardoise supplémentaire. En cela, le Conseil communal espère également que la DICS se précipitera aussi pour trouver une solution qui soit autre que de reporter une nouvelle fois le problème sur les communes : peut-être en assumant une participation financière dont les contours devront encore être affinés. Ceci pourrait être l'opportunité de corriger certains déséquilibres financiers de la nouvelle loi scolaire dont beaucoup de communes ont été perdantes ; l'avenir nous le dira.

Dans l'intervalle, le Conseil communal a déjà décidé du maintien de tous les camps de sports 2018 tels que projetés. La participation des parents sera cependant revue à la baisse et se cantonnera aux frais de repas, conformément à la jurisprudence fédérale. Les parents qui avaient déjà réglé leur contribution financière fin 2017 se verront rembourser une partie de cette contribution pour des raisons d'égalité de traitement – plus politique que juridique – et les futures contributions seront précisées en temps opportun. S'agissant de la suite, le Conseil communal a d'ores et déjà mandaté la commission des affaires scolaires (CAS) pour retravailler toute la question des subventions communales dont la ratification interviendra avec l'approbation du budget 2019. D'ici-là, le nouveau cadre cantonal nous sera connu et la réglementation communale pourra ainsi être adaptée en conséquence. Les nouvelles directives seront communiquées aux acteurs concernés ainsi qu'aux parents par une information appropriée. Le Conseil communal fera son maximum pour maintenir un fort dynamisme scolaire sportif et culturel tout en maintenant un coût raisonnable. Nous remercions les différents acteurs scolaires, les parents et les élèves pour leur compréhension.

## Mérite sportif de Gibloux édition 2017

Le jury ad hoc nommé par le Conseil communal a attribué le prix du Mérite sportif 2017 à

**Mme Manon Bulliard  
de Farvagny**

Mme Manon Bulliard s'est distinguée dans la pratique du Volleyball. En 2017, elle évolue en LNA dans le club de l'université de Neuchâtel (NUC) quand, avec son équipe, elle passe bien trois tours de la coupe d'Europe.

Dans la même année, elle décroche, avec l'équipe de l'Université de Lausanne, la médaille d'argent au championnat d'Europe universitaire à Zagreb.



Actuellement, elle joue toujours en LNA, mais avec le VBC Cheseaux.

Mme Manon Bulliard a eu et continue à avoir une carrière sportive brillante qui lui permet d'évoluer au plus haut niveau.

Elle est née en 1994 et a commencé la pratique du volleyball en 2001 dans le club de Farvagny, appelé aujourd'hui Gibloux Volley. A 12 ans, elle fait déjà partie de la sélection cantonale. Après la 1ère ligue avec le VBC Fribourg, la LNB avec Fribourg, elle pourra, à 17 ans déjà, démontrer ses talents en LNA avec le VBC Köniz.

Le Conseil communal a tenu à féliciter Mme Manon Bulliard pour cette distinction.

La remise du prix a eu lieu le

**samedi 17 mars 2018  
à la salle de gym à Farvagny**

dans le cadre du tournoi « Journée clôture de saison » de Gibloux Volley.



## TRANSPORTS

### Bus de nuit : vos besoins nous intéressent !

Le service de la mobilité du canton veut mettre sur pied un nouveau concept de bus de nuit pour les fins de semaine pour tout le canton. Dans un esprit de collaboration avec les services de l'Etat, le Conseil communal souhaite connaître les besoins de ses habitants.

Nous vous invitons à remplir un court sondage en ligne sur notre site <http://commune-gibloux.ch/>, cette enquête vous prendra seulement deux minutes. Merci de votre participation !

## APPROVISIONNEMENT EN EAU

### Vision 2030 relative aux réseaux d'eau potable



Lors de la séance du Conseil général de décembre 2017, les bases fondamentales ont été approuvées pour répondre à la vision prévue, soit :

- élaboration de l'ensemble des dossiers pour la mise à l'enquête et en soumission de la liaison Villarod - Vuisternens-en-Ogoz. Travaux prévus au printemps 2019 ;
- liaison réservoir de Bouleyres - réservoir du Vernez. Travaux planifiés pour le printemps 2020 ;

Les travaux prévus ont l'avantage de pouvoir bénéficier de l'aspect gravitaire sur une bonne partie du territoire de la commune de Gibloux et vont permettre de mieux mettre en valeur la production de nos différents captages et puits.

A la suite desdits travaux, les deux réseaux (Haut-Gibloux et Bas-Gibloux) ne formeront plus qu'un seul réseau : **le réseau d'eau potable de la commune de Gibloux.**

Nous vous invitons à consommer local !!!



### Analyse pluviométrique de la région du Gibloux

L'année 2017 n'a pas été une année très bénéfique pour nos sources et les nappes phréatiques, en particulier jusqu'au début décembre 2017. Nous pouvons affirmer que nous avons été confrontés à une période d'étiage (*niveau annuel moyen le plus bas des sources*) très prononcée.

Malgré cette situation et grâce à une bonne gestion, l'approvisionnement de nos 1900 abonnés a été assuré.

Production de l'ensemble des sources au

01.05.2017 : **2'384 lt/min** soit 3'433'000 lt/j.  
04.12.2017 : **1'944 lt/min** soit 2'799'000 lt/j.

d'où une diminution de **634'900 lt/j.** soit l'approvisionnement à **170 lt/j. par personne de 3'735 habitants.**

|                |                |
|----------------|----------------|
| 2012 : 1315 lt | 2015 : 943 lt  |
| 2013 : 1365 lt | 2016 : 1468 lt |
| 2014 : 1245 lt | 2017 : 1038 lt |

# PROTECTION DES EAUX

## Mise à jour du cadastre des eaux industrielles

En étroite collaboration avec l'Association pour l'épuration des eaux de la Glâne et de la Neirigue (AEGN), les principales industries, boucheries avec abattoir, laiteries, garages, stations de lavage et de distribution d'essence et déchetteries ont été contrôlés durant

l'année écoulée. Le résultat global est satisfaisant.

Un rapport a été élaboré pour chaque lieu visité. Il incombe à la commune de Gubloux de veiller à la levée des lacunes mentionnées dans les différents rapports.

## Traitement des micropolluants

Les Services de l'Etat (SEn) ont procédé à une analyse des stations pour l'épuration des eaux usées en veillant aux différents critères.

La station d'épuration de l'Association pour l'épuration des eaux de la Glâne et de la

Neirigue (AEGN) devra être adaptée au traitement desdits polluants d'ici 2030.

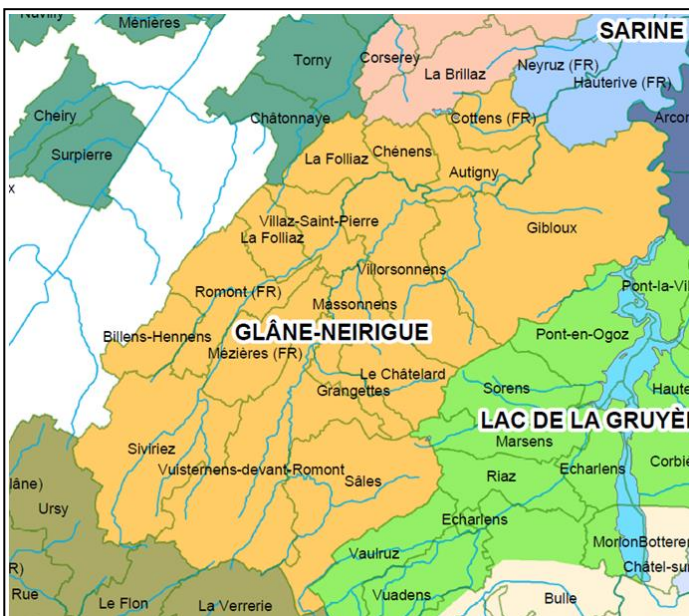
Les travaux d'adaptation engendreront un engagement financier futur important pour notre commune.

## Mise en séparatif

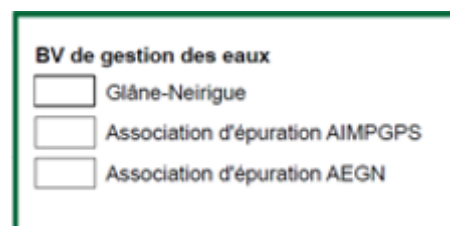
Lors de chaque travaux sur une route, nous analysons la mise en séparatif du secteur concerné afin de réduire les amenées d'eaux

parasites et d'eaux provenant des routes vers les collecteurs d'eaux usées.

## Organisation des bassins versants



- > **Nouvelle association** avec toutes les communes du BV ou, éventuellement
- > **extension des tâches des associations existantes pour l'épuration**



Une étude est actuellement en cours sur le futur du traitement des bassins versants, il en résulte ce qui suit, pour la commune de Gubloux :

- création d'une nouvelle Association ;
- extension des tâches de l'Association existante (AEGN).

Le choix, par rapport aux suggestions ci-dessus, interviendra durant l'année 2018.

## **Distribution d'eau potable, évacuation et épuration des eaux Factures d'eau 2017**

Le Conseil général a adopté, dans sa séance du 5 décembre 2016, les nouveaux règlements relatifs à la distribution d'eau potable ainsi qu'à l'évacuation et à l'épuration des eaux. Ceux-ci ont été approuvés par les directions cantonales concernées et sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Ces règlements ont été élaborés dans le respect des nouvelles lois fédérales et cantonales en la matière qui précisent que le fonctionnement, le maintien, le renouvellement et le développement des infrastructures de ces réseaux doivent être financés uniquement par des taxes perçues à cet effet et non par l'impôt.

En novembre 2017, les premiers décomptes annuels appliquant ce nouveau cadre légal ont été adressés aux abonnés. Cette facturation a provoqué un grand nombre de réactions et de réclamations. Le Conseil communal, avec l'appui des services concernés, procède à leur traitement.

### ***Contestation des données de base***

Un volume très important de données de base a dû être collecté et saisi pour cette première facturation. Certaines erreurs ont été relevées. Elles sont en cours de correction.

Des situations particulières ont été mises en lumière et méritent une analyse circonstanciée. Leur traitement est en cours.

### ***Contestation du mode de calcul de la taxe de base relative à l'épuration***

Le projet de règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux usées a été élaboré en août 2016 par le Conseil communal. Il a ensuite suivi la procédure d'examen préalable auprès des services cantonaux.

En automne 2016, dans le cadre de l'élaboration du budget 2017, le Conseil communal a retenu un calcul basé sur le nombre d'équivalent-habitant par chambre habitable (EH pièce habitable) pour l'évaluation des recettes de la taxe de base relative à l'épuration. Le choix de lier le calcul de la taxe de base avec le bâtiment (les pièces habitables) est clairement cohérent avec la finalité des taxes de base qui sont allouées au financement des infrastructures.

Lors de la séance du Conseil général destinée à l'approbation du règlement, il a toutefois donné une information contradictoire en annonçant un calcul basé sur le nombre d'équivalent-habitant par personne (EH personne).

Le Conseil communal reconnaît les informations contradictoires présentées et est conscient de la confusion qui en a découlé.

Partant, **il a décidé de corriger la facturation 2017** en procédant à un nouveau calcul basé sur le nombre d'équivalent-habitant par personne (EH personne) au lieu de pièces habitables (EH pièce habitable). Les décomptes correctifs seront adressés d'ici la fin juin 2018 et les montants en faveur des abonnés rétrocedés. Si la correction s'avèrerait être en défaveur de l'abonné, il sera renoncé à l'encaissement du montant complémentaire.

### ***Augmentation générale des taxes et réévaluation pour le futur***

La fixation des taxes fait appel à un processus complexe sur le plan technique, financier et de planification à moyen et long terme. Le Conseil communal s'est adjoint des compétences de son ingénieur spécialisé en la matière pour cette analyse.

Les taxes 2017 ont été fixées par le Conseil communal en tenant compte des nouvelles prescriptions citées en préambule et des importants investissements planifiés en la matière ces prochaines années. Elles ont subi une augmentation substantielle due à l'application des nouvelles exigences cantonales et fédérales ainsi qu'à la mise à niveau des taxes de certaines anciennes communes qui ne respectaient plus l'exigence d'autofinancement du secteur.

Le Conseil communal est conscient qu'il ne dispose pas encore du recul nécessaire à asseoir sa vision future dans les deux domaines de l'eau. Force est de constater également que l'absence de chiffres confirmés des années antérieures ont rendu l'exercice d'estimation financière difficile.

Aussi, **il s'engage à procéder à une nouvelle analyse du calcul des taxes** pour la facturation 2018 qui interviendra en novembre 2018 en se basant sur les premiers éléments concrets collectés dans le cadre de la facturation effective 2017.

S'il n'est pas possible de préjuger d'une réduction des taxes à l'issue de cette analyse, cette démarche permettra surtout au Conseil communal de disposer d'une base solide pour la fixation de taxes futures.

Le Conseil communal

## CIMETIÈRES

Le règlement des cimetières a été adopté par le Conseil général en date du 12 octobre 2017 et approuvé par la Direction de la santé et des affaires sociales en date du 18 janvier 2018, date également de son entrée en vigueur.



## AGRICULTURE

### Message aux agriculteurs

Selon le règlement de police adopté par le Conseil général en date du 27 juin 2017 et en particulier l'article 19 dudit règlement, il est interdit d'épandre du purin ou d'autres engrais nauséabonds les samedis, dimanches et jours fériés. Nous vous remercions pour votre compréhension.



## DÉCHETS

### Déchets encombrants, pour mémoire...



Les déchets encombrants sont, par définition, des objets qui n'entrent pas dans les sacs poubelle car trop grands et trop volumineux. Ils doivent parfois être démontés et déposés selon la matière (bois, métal ou autre) dans les différentes bennes à disposition en déchetterie.

**Tous les déchets qui entrent dans les sacs sont à mettre aux compacteurs.**

Nous vous remercions du respect que vous accordez aux règles appliquées à ce sujet par nos surveillants de déchetterie.



## Evacuation des branches par ETA Fragnière

### Avis à tous les propriétaires

Si vous avez recours à un professionnel et que les branches sont amenées directement chez ETA Fragnière Sàrl à Estavayer-le-Gibloux par votre jardinier ou paysagiste, la Commune de Gibloux paie les frais de traitement des branches, sans le transport, **uniquement lorsqu'il s'agit d'une taille annuelle normale.**

**Dans l'idéal, la livraison directe devrait se faire uniquement lorsque le volume produit dépasse la tonne ou environ 10 m<sup>3</sup>.** L'horaire d'ouverture est le suivant :

- du lundi au vendredi de 7h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
- le samedi matin sur rendez-vous au **079 410 99 85**

Toutefois, afin de contrôler les dépôts et pour régler les factures, nous vous demandons de passer sur la plateforme de pesage de l'entreprise ETA Fragnière Sàrl et de bien vouloir remplir la carte de contrôle ci-dessous pour justificatif.

Cette carte devra être jointe au bulletin de pesage que votre jardinier ou paysagiste signera. Elle devra impérativement être annexée à la facture que l'entreprise ETA Fragnière Sàrl adressera à la Commune. Elle est disponible sur notre site internet [www.commune-gibloux.ch](http://www.commune-gibloux.ch) sous l'onglet « Service technique » puis « Déchetteries ».

Nous vous remercions pour votre collaboration.

Le Conseil communal de Gibloux



**COMMUNE DE GIBLOUX**

Secrétariat général

**BON**

### Carte de contrôle – Elimination des déchets verts

Nom du propriétaire : \_\_\_\_\_  
Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
NPA – Localité : \_\_\_\_\_

| Genre de déchets :                | Entreprise mandatée : |
|-----------------------------------|-----------------------|
| Gazon <input type="checkbox"/>    |                       |
| Branches <input type="checkbox"/> |                       |
| Poids                             | Responsable : _____   |

Lieu et date : \_\_\_\_\_ Signature du propriétaire : \_\_\_\_\_

Ce bon doit être remis et joint à la facture de ETA Fragnière Sàrl

## Gestion du verre, capsules de café ou thé, ce que le citoyen doit savoir...

### Pourquoi est-ce que je dois séparer le verre usagé par couleur ?

Pour fabriquer du verre blanc, la proportion de verre usagé doit comporter uniquement des groisils de verre blanc, et pour fabriquer du verre brun, la proportion de verre usagé doit comporter uniquement des groisils de verre brun. Afin de pouvoir acheminer 100% de la marchandise collectée à l'industrie du verre comme matière première pour la fabrication d'emballages en verre neufs, il faut donc la trier par couleurs.

La recyclabilité est également la raison pour laquelle il ne faut pas jeter les verres en cristal et les vitres dans les conteneurs de verre usagé. Leur composition chimique n'est pas la même que celle du verre d'emballage.



### Et qu'est-ce que je fais des bouteilles rouges, bleues ou jaunes ?

Toutes les bouteilles et emballages en verre de couleur se jettent avec le verre vert.

### Au fait, pourquoi est-ce que je dois collecter mon verre usagé ?

Le verre est une substance naturelle qui fait partie d'un cycle de matières totalement fermé. Cela signifie qu'il peut être façonné à l'infini sans perte de qualité, souvent pour fabriquer de nouvelles bouteilles et de nouveaux bocaux de conserve.

Grâce au recyclage intégral, il y a moins de déchets. La réutilisation du verre usagé a considérablement amélioré le bilan écologique de la production du verre et, en fin de compte, la fonte du verre usagé réduit les besoins en énergie et économise les matières premières primaires. Le recyclage est une bonne décision écologique.



### Capsules Nespresso

Les conteneurs en déchetterie sont destinés exclusivement aux **capsules en aluminium**.

Les capsules SPECIAL.T Nespresso doivent être mises en sacs poubelle, selon la recommandation ci-dessous

### Où jeter les capsules SPECIAL.T usagées ?

Les nouvelles capsules SPECIAL.T sont désormais en plastique Polypropylène (EVOH) et elles ne peuvent plus être jetées dans les poubelles et chaînes de recyclage Nespresso car leur système de collecte est spécifique au matériau aluminium.

Après utilisation, vos capsules usagées doivent être jetées avec les déchets domestiques. Ces déchets sont brûlés/incinérés avec une valorisation d'une partie de l'énergie de la combustion en électricité et chaleur.



# LE CONSEIL GÉNÉRAL

---

## DÉCISIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL

**Dans ses séances des 4 et 5 décembre 2017, le Conseil général a :**

- Approuvé la modification des statuts de l'Association CO Sarine-Campagne et Haut-Lac français.
- Approuvé le budget de fonctionnement et des investissements 2018 du HMG.
- Approuvé le budget de fonctionnement 2018 de la commune de Gibloux.
- Approuvé le budget des investissements 2018 de la commune de Gibloux
  - Farvagny-le-Grand – remplacement des pare-ballons sur le terrain A
  - Rossens – réfection route d'Illens
  - Estavayer-le-Gibloux – réfection route de l'Eglise et route des Nervaux
  - Villarsel-le-Gibloux – réfection route du Moulin
  - Vuisternens-en-Ogoz – réfection route de Bulle
  - Villarsel-le-Gibloux - allègement collecteurs de route
  - Gibloux – réfection de routes et chemins agricoles subventionnés
  - Gibloux – achat d'un véhicule édilitaire, chargeur télescopique
  - Farvagny-le-Grand – puits de Kaisa, recherche de nouvelles ressources
  - Gibloux – turbidimètres pour installations UV
  - Gibloux – liaison des réseaux EP Haut et Bas-Gibloux – projet
  - Vuisternens-en-Ogoz – bassin de laminage Pra Gady
  - Farvagny-le-Petit – collecteur Rossens – Farvagny-le-Petit
  - Gibloux – PGEE Gibloux
  - Gibloux – Aménagement de cimetières
  - Gibloux – Achat d'un treuil forestier double-tambour
  - Rossens et Estavayer-le-Gibloux – installation de panneaux photovoltaïques sur deux bâtiments communaux
- Accepté la proposition de Mme Sophie Tritten, pour le cercle de Vuisternens-en-Ogoz, concernant le crédit d'étude pour la faisabilité de l'agrandissement des écoles de Farvagny, Rossens et d'Estavayer-le-Gibloux.

**Dates des prochaines séances prévues :**

Jeudi 19 avril 2018

Mardi 29 mai 2018

Mercredi 10 octobre 2018

Lundi et mardi 3 et 4 décembre 2018

# INFORMATIONS DES SERVICES

## SECRETARIAT GÉNÉRAL

### Travaux d'été

Les jeunes dès 16 ans révolus intéressés à effectuer des travaux d'été sont priés de s'adresser à l'administration communale, Mme Nadia Galley ([nadia.galley@commune-gibloux.ch](mailto:nadia.galley@commune-gibloux.ch)), jusqu'au 13 avril 2018.

### Personnel communal

#### Arrivées en 2017

|                         |                         |
|-------------------------|-------------------------|
| Clerc Dylan             | App. forestier bûcheron |
| Page Coralie            | App. empl. de commerce  |
| Chammartin Véronique    | Bibliothèque            |
| Dubey Ghislain          | Déchetterie             |
| Mathey James            | Déchetterie             |
| Berger Frédéric         | Edilité                 |
| Cottet Julie            | Natation                |
| Marilley Sonia          | Natation                |
| Butty Mettraux Violaine | Secrétariat général CDD |

#### Départs en 2017

|                      |                         |
|----------------------|-------------------------|
| Pittet Olivier       | Adduction eau           |
| Schwaller Jean-Marie | Adduction eau           |
| Allaman Mikael       | App. forestier bûcheron |
| Rial Océane          | App. empl. de commerce  |
| Hue Delphine         | Bibliothèque            |
| Mathey James         | Déchetterie             |
| Clerc Patrice        | Edilité                 |
| Deriaz Stéphane      | Edilité                 |
| Barbezat Naomi       | Natation                |
| Zurbücher Annouck    | Natation                |

## SERVICE TECHNIQUE

### Remplacement des compteurs d'eau potable

Une campagne de remplacement des compteurs d'eau potable sera entreprise au printemps de cette année dans les localités de Villarlod, Rueyres-St-Laurent, Villarsel-le-Gibloux, Estavayer-le-Gibloux, Grenilles et Posat. Cette opération sera ensuite reproduite pour le reste de la commune sur un calendrier de deux ans.

L'objectif est de poser des compteurs de nouvelle génération, permettant d'effectuer les relevés des consommations à distance, sans déranger les propriétaires et limitant grandement l'organisation des campagnes de relevés.

Le mandat de la 1<sup>ère</sup> phase, réalisée en 2018, a été confié à l'entreprise SINEF SA et c'est cette même entreprise qui se présentera dans les localités mentionnées ci-dessus afin de procéder au remplacement des compteurs. Nous vous remercions par avance de leur faire bon accueil.



## Permanence technique

Depuis le 26 mars 2018, une permanence technique est mise sur pied afin de répondre aux urgences de la commune en dehors des heures d'ouverture de l'administration.

Son rôle est de traiter les cas d'urgence relevant des domaines techniques de responsabilité communale tels que les cadastres souterrains des eaux, les bâtiments, routes et infrastructures communales.

Ce service est atteignable au **079 545 96 99**.

## SERVICE DES FORÊTS



### Bois de feu

Les citoyens(nes) de la Commune de Gibloux ont la possibilité de commander du bois de feu.

|   |   |
|---|---|
| Ordre de facturation : N° :   |   |
| No comptable : 810.435.55   |   |
| Bulletin de commande<br>à adresser à :<br>(pour tous renseignements <b>079/413.55.40</b> )<br>rene.bovigny@bluewin.ch | M. René Bovigny<br>Forestier de triage<br>1696 Vuistemens-en-Ogoz |
| Nom et prénom :   | ..... (laisser blanc)   |
| Rue :   | ..... NO  |
| Localité  | .....   |
| Téléphone   | .....   |

| Assortiments   | Prix et quantité par stère TVA incluse |          |           |          |                       |   | Montant total |
|--|--|----------|-----------|----------|-----------------------|---|---------------|
|  | Longueur                               | Quantité | Bois vert | Quantité | Bois sec <sup>1</sup> |   |               |
| Bois de feu feuillus en quartier   | 1 m                                    |          | 75.00     | --       | --                    | F |               |
|  | 1 m                                    |          | 90.00     |          | 115.00                | D |               |
|  | 50 cm                                  |          | 110.00    |          | 135.00                | D |               |
|  | 33 cm                                  |          | 115.00    |          | 145.00                | D |               |
| Bois de feu feuillus long  | 4 – 6 m                                |          | 43.00     | --       | --                    | F |               |
| Bois de feu résineux en quartier   | 1 m                                    |          | 50.00     | --       | --                    | F |               |
|  | 1 m                                    |          | 70.00     |          | 85.00                 | D |               |
|  | 50 cm                                  |          | 85.00     |          | 100.00                | D |               |
|  | 33 cm                                  |          | 95.00     |          | 115.00                | D |               |
| Bois de feu résineux long et rond  | 1 à 6 m                                |          | 35.00     | --       | --                    | F |               |
| Copeaux de bois  | m <sup>3</sup>                         |          | 25.00     | --       | --                    | F |               |
| Copeaux de chauffage vert  | min.<br>30 m <sup>3</sup>              |          | 40.65     | --       | --                    | D |               |
| Copeaux de chauffage sec   | min.<br>30 m <sup>3</sup>              |          | 47.75     |          |                       | D |               |
| Bois de feu sec en carton (25 kg) au centre forestier à Vuistemens-en-Ogoz |  |          |           |          | 10.00/carton          | F | Au centre     |
| <b>Tous les prix ci-dessus s'entendent TVA comprise</b>                    |  |          |           |          |                       |   |               |
| <b>Total</b>   |  |          |           |          |                       |   |               |

Bois sec <sup>1</sup> : en stock limité  
 F : pris en forêt  
 D : livré à domicile – **minimum 2 stères**

# INFORMATIONS DE L'ADMINISTRATION

---

## DÉMÉNAGEMENT DE L'ADMINISTRATION ET INAUGURATION DES LOCAUX

Depuis le début de cette année, l'administration communale a emménagé dans ses nouveaux locaux situés à la

**Route de Fribourg 5, 1726 Farvagny**

Les services et secteurs suivants sont regroupés à cette même adresse :

- Secrétariat général
- Contrôle de l'habitant
- Administration scolaire et extrascolaire
- Service des finances
- Service technique
- Service des constructions

Vous trouverez les numéros de téléphone de chaque service ainsi que les horaires en vigueur à la dernière page de ce bulletin.

Les nouveaux locaux de l'administration ainsi que l'agrandissement du bâtiment scolaire et les nouvelles salles des sociétés seront ouverts au public à l'occasion de leur inauguration qui aura lieu

**le samedi 9 juin 2018**

Une invitation sera adressée à la population. Nous nous réjouissons d'ores et déjà de vous rencontrer nombreux lors de cette journée de fête.

## PLACE DE PARC NOUVELLE ADMINISTRATION COMMUNALE

La place de parc de la nouvelle administration communale se situe en dessus de la cour de l'école primaire selon plan ci-joint. **Les places visiteurs ainsi que les places pour les parents déposant leurs enfants à la crèche** sont celles en pavé-gazon à gauche sur le nouveau parking (partie marquée en bleu).



## ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS

Le Conseil communal a décidé d'organiser une soirée d'accueil pour les nouveaux habitants arrivés dans notre commune durant l'année 2017. Celle-ci aura lieu le

**vendredi 27 avril 2018 à 18h30  
à la salle polyvalente à Estavayer-le-Gibloux**

et sera l'occasion, pour les citoyens nouvellement arrivés dans notre commune, de rencontrer les représentants des Inter-sociétés, les membres du Conseil général et du Conseil communal.

## PILIERS PUBLICS

### Nouvel emplacement à Farvagny

Nous vous informons que le pilier public de Farvagny est situé devant l'administration communale à la Route de Fribourg 5 à Farvagny. Les deux autres piliers (ancienne administration communale et centre du village poste) ne sont plus en fonction.

Toutes les informations officielles sont affichées aux piliers publics de



- Corpataux-Magnedens (La Tuffière)
- Farvagny (administration communale Route de Fribourg 5)
- Le Glèbe (Rueyres-St-Laurent)
- Rossens
- Vuisternens-en-Ogoz

## SITE INTERNET

Le site internet communal [www.commune-gibloux.ch](http://www.commune-gibloux.ch) contient une foule de renseignements très utiles. Vous trouverez aisément les informations souhaitées en activant la recherche dans le moteur de recherche, tout en haut à droite de l'écran.



## DÉMÉNAGEMENT DU SERVICE SOCIAL DU GIBLOUX ET DU SERVICE OFFICIEL DES CURATELLES DU GIBLOUX

Le 12 février dernier, le Service social du Gibloux ainsi que le Service officiel des curatelles du Gibloux ont emménagé à la Route du Jordil 10 à Rossens dans les locaux laissés libres par le Service des finances.

Vous trouverez les nouveaux numéros de téléphones, horaires, adresses postales et e-mails à la dernière page du présent bulletin.



## CENTENAIRE À VUISTERNENS-EN-OGOZ

Le 30 janvier dernier, Mme Aline Andrey de Vuisternens-en-Ogoz fêtait son centième anniversaire.

La famille de Mme Andrey s'était réunie à la salle St-Remy où une délégation du Conseil communal ainsi que M. le Conseiller d'Etat Maurice Ropraz ont pu féliciter la jubilaire lors d'un apéritif servi pour l'occasion.

Le Chœur-mixte de Vuisternens-en-Ogoz était présent pour animer de ses magnifiques chants ce moment rempli d'émotion et de bonne humeur.

100 ans



Le Conseil communal réitère ses félicitations et ses vœux de bonne santé à Mme Andrey.





# NOËL DES AÎNÉS 2017

Rossens



Rossens



Le Glèbe



Vuisternens-en-Ogoz



Farvagny



## Petit clin d'œil

Corpataux-Magnedens



Farvagny





IRLANDE

**645.-**

GIBLOUX

**0.-**



HAWAÏ

**1'800.-**

GIBLOUX

**0.-**



GAMES OF  
TRÔNES ?

NON

GIBLOUX



OBERLAND  
BERNOIS ?

NON

GIBLOUX



Copyright photos Pascale Devincenzi

## **Bienvenue – Binvinyête**

BALADE    DECOUVERTE    PLAISIR    RENCONTRE  
Balada    dèkouvêrta    pyéji    rinkontrâ

Samedi **9 juin 2018**

**09h00 - 16h00**

Les Habitants des

## **12 villages se rencontrent**

1 arrêt de bus dans chaque village

**5 lieux où se restaurer**

**5 sites à découvrir**

**Apéritif offert sur les 5 sites de 11h15 à 12h00**

Le programme sera diffusé dans le journal l'Antenne et sur le site de la commune de Gibloux

# LA FÊTE DE LA FUSION C'EST

Réunir les habitants de la commune

Rencontrer les membres des sociétés locales

Parcourir les villages en bus et descendre selon son envie

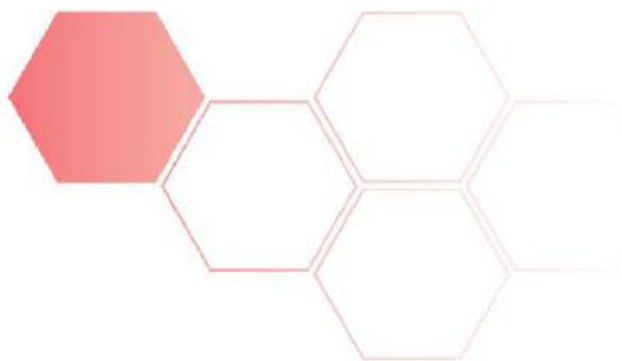
Rencontrer les élus, les autorités et visiter la nouvelle administration

Papoter entre villageois

Découvrir de nouveaux lieux, des sites historiques



COMMUNE DE  
**Gibloux**



Déguster une bonne saucisse ou des produits artisanaux

Boire un café, une limonade ou un verre de vin avec ses amis

Finir la soirée avec les jeunes à Vuisternens-en-Ogoz

Admirer de magnifiques paysages

Réaliser la diversité de notre région

Rencontrer les artisans et les commerçants locaux

Voir l'avenir ensemble

# INFORMATIONS GÉNÉRALES

## GIBLOUX SOLIDAIRE

Association d'entraide et de partage  
pour la commune de Gibloux



Invitation à la population de la commune de  
Gibloux :

**Mercredi 2 mai 2018 à 19h00**  
**Complexe scolaire et sportif**  
**Estavayer-le-Gibloux**

- Présentation de notre association et de ses services aux habitants de la commune.
- Présentation d'un programme pour les « proches-aidants » et des services attenants.
- Assemblée générale de l'association.

Pour plus de détails, voir notre site internet : [www.giblouxsolidaire.ch](http://www.giblouxsolidaire.ch).

Nous vous prions de réserver cette date et vous attendons nombreux.



Le comité



## Cherche un Coordinateur pour le groupe des Balades

- Organiser, avec la collaboration d'un volontaire, une balade par semaine dans la région du Gibloux ou du district de la Sarine, basse Gruyères. Durée de la balade : 1 à 2 heures.
- Périodes : d'avril à juillet et septembre à octobre soit environ 25 balades par année.
- Jour de la semaine : reste encore à déterminer.
- Participation moyenne aux balades : 6 à 8 personnes.

Nous offrons :

- Autonomie dans l'organisation
- Locaux et bureau à disposition
- Ambiance collégiale et amicale

### Contacts et renseignements :

Catherine Perritaz – Présidente – Tel 079 634 10 58  
ou par mail : [contact@giblouxsolidaire.ch](mailto:contact@giblouxsolidaire.ch)



ÉTAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

## La forêt après les tempêtes de janvier

*Le travail des équipes forestières est parfois critiqué !*

### Le spleen du forestier-bûcheron

Janvier fut un mois agité, Eole nous ayant gratifié d'une intensité particulièrement généreuse cette année en plaine comme en montagne. Arbres cassés et renversés, chemins barrés, infrastructures abîmées font partie du lot de ces intempéries. Les équipes forestières ont parfois subi la foudre de promeneurs frustrés ou mécontents. L'image de la forêt avait changé. La balade habituelle n'était plus praticable. Pour ne pas arranger les choses, la météo bien arrosée de ce début d'année a rendu les conditions de débardage délicates. La circulation d'engins forestiers sur des pistes détrempees laisse de profondes cicatrices et provoque l'incompréhension du visiteur. Pourtant, tout a été mis en œuvre afin de rétablir au plus vite les situations urgentes et assurer l'ouverture des pistes et chemins, ceci parfois dans des situations compliquées voire carrément dangereuses. Les équipes manifestent parfois un certain découragement et dépit face au peu de reconnaissance pour le travail réalisé et les critiques essuyées.

### En forêt, la détente d'abord

Ces réactions nous amènent à penser que le rôle d'accueil de la forêt a pris une ampleur considérable si ce n'est démesurée ces dernières années. La pratique de certaines disciplines a littéralement explosé. Ceci n'est pas sans conséquence quant à l'exploitation et l'entretien de nos forêts. Une attention toute particulière doit désormais être vouée à la dimension sociale que remplit ce milieu naturel. La production de bois en plaine arrive au second voire au 3<sup>ème</sup> rang des préoccupations de notre société. Pourtant, rappelons-le, la mise en valeur de ce matériau permet d'exploiter une matière première indigène, écologique, au bilan CO<sub>2</sub> neutre. Ce n'est pas moins l'équivalent de 5 millions de litres de mazout qui sont produits en bois-énergie chaque année dans les districts de la Sarine et du Haut-Lac.



### Propriétaires mal récompensés

Les arbres renversés sont souvent dispersés aux quatre coins de la forêt. La mise en place de nombreux petits chantiers a pour conséquence un fort renchérissement de l'exploitation des bois. C'est pourquoi et dans certains cas, ces arbres sont abandonnés à la nature qui en fait le meilleur des usages. En effet, ces laissés-pour-compte contribueront à améliorer la biodiversité du milieu. En revanche, les propriétaires ne sont pas indemnisés pour ces coûts supplémentaires provoqués par la multitude de modestes chantiers ; ils doivent en plus faire face à un prix de vente souvent inférieur puisque certains bois sont cassés ou fendus.



*Interventions délicates et dangereuses dans un tel « mikado »*

### Un juste équilibre

Une forêt bucolique, des sous-bois tapissés de mousses vertes ou encore l'impression du « propre en ordre » souvent recherchés ne sont pas toujours possibles. La nature dispose sans autre forme de considération, crée et anéantit à son bon vouloir. Les desiderata de l'homme lui sont totalement étrangers. Nous devons l'accepter avec humilité. Les exploitations pratiquées ont pour but de maintenir durablement les fonctions de la forêt ; l'accueil en est un aspect mais il ne faut pas oublier la production de bois, la protection contre les dangers naturels et la biodiversité. La forêt ne peut pas toujours revêtir son plus bel appareil. Il faut savoir l'accepter.

Nous vous souhaitons néanmoins de très belles promenades forestières !

*Hauterive, février 2018*

*F. Schneider, chef du 1<sup>er</sup> arrondissement forestier*

## Puériculture et conseils aux parents

# Ateliers-échanges petite enfance

2018  
Gratuit | Sans inscription | Enfants bienvenus



Croix-Rouge fribourgeoise  
Freiburgisches Rotes Kreuz  
Association cantonale de la Croix-Rouge suisse



### Lieux et dates

|   | Centre de puériculture<br>de la Sarine-Campagne<br>Avry-Bourg 2<br>1754 Avry | Centre de puériculture<br>de la Broye<br>Rue St-Laurent 5<br>1470 Estavayer |
|---|--|---|
| <b>Thèmes 2018</b><br><b>Joie, frustration, peur &amp; colère</b><br>Comment accompagner mon enfant dans ses différentes émotions.<br>En collaboration avec Education familiale<br><b>Pour parents et enfants de 1 à 4 ans</b>  | Lundi<br><b>26 février 2018</b><br>De 9h30 à 11h00                           | Mardi<br><b>30 janvier 2018</b><br>De 9h30 à 11h00                          |
| <b>Bouger pour grandir !</b><br>Vous souhaitez accompagner votre enfant dans son développement moteur et l'encourager à se tourner, à aller à quatre pattes, à ramper, à marcher par lui-même ?<br>En collaboration avec une psychomotricienne de www.bame-fr.ch<br><b>Pour parents et enfants de 0 à 18 mois</b>   | Lundi<br><b>14 mai 2018</b><br>De 9h30 à 11h00                               | Jeudi<br><b>29 mars 2018</b><br>De 9h30 à 11h00                             |
| <b>Initiation au massage de bébé</b><br>Le massage a énormément de bienfaits sur le bébé et favorise la création d'un fort lien d'attachement entre le parent et celui-ci.<br>Atelier animé par une instructrice en massage bébé<br><b>Pour parents et bébés de 0 à 1 an</b>  | Mardi<br><b>26 juin 2018</b><br>De 9h30 à 11h00                              | Vendredi<br><b>27 avril 2018</b><br>De 9h30 à 11h00                         |
| <b>Lecture d'étiquettes et sucres cachés</b><br>Quelles informations trouver sur une étiquette ? Comment orienter mon choix sur les produits à donner à mon enfant ? Comment juger la qualité d'un produit spécial enfant à la lecture de son étiquette ?<br>En collaboration avec une diététicienne de www.bame-fr.ch<br><b>Pour parents et enfants de 0 à 4 ans</b> | Mercredi<br><b>14 mars 2018</b><br>De 9h30 à 11h00                           | Jeudi<br><b>24 mai 2018</b><br>De 9h30 à 11h00                              |
| <b>En attendant bébé...</b><br>Vous vous questionnez sur le matériel dont vous aurez réellement besoin pour votre enfant ? Vous aimeriez savoir quels seront les premiers soins à lui prodiguer ? Vous vous intéressez aux adresses utiles lorsque vous serez parents ?<br><b>Pour tous les futurs parents</b>  | Mardi<br><b>24 avril 2018</b><br>De 19h00 à 20h30                            | Lundi<br><b>11 juin 2018</b><br>De 19h00 à 20h30                            |
| <b>Viens jouer avec papa ou maman !</b><br>Découverte des jouets et jeux de société pour votre famille.<br>En collaboration avec les ludothèques de Neyruz et Font<br><b>Pour parents et enfants de 1 à 4 ans</b>   | Jeudi<br><b>18 janvier 2018</b><br>De 9h30 à 11h00                           | Mardi<br><b>13 février 2018</b><br>De 9h30 à 11h00                          |

Nos ateliers-échanges sont un lieu de rencontre entre parents et sont animés par des professionnelles de la santé.

puericulture@croix-rouge-fr.ch  
026 347 38 83

Nos différentes associations assurent, sur mandat de l'Etat, des prestations médico-sociales de soutien et de prévention en faveur des malades concernés et leurs proches, à domicile ou dans nos lieux de consultations à Fribourg, Bulle, Estavayer-le-Lac et Morat.



## Ligue fribourgeoise contre le cancer

- Conseil et soutien aux malades du cancer et à leurs proches
- Activités d'information et de prévention
- Registre des tumeurs

026 426 02 90 – [info@liguecancer-fr.ch](mailto:info@liguecancer-fr.ch) – [www.liguecancer-fr.ch](http://www.liguecancer-fr.ch)



## diabètefribourg

- Enseignement infirmier, diététique, soins et conseils pour les personnes diabétiques
- Activités d'information et de prévention

026 426 02 80 – [info@diabetefribourg.ch](mailto:info@diabetefribourg.ch) – [www.diabetefribourg.ch](http://www.diabetefribourg.ch)



## Ligue pulmonaire fribourgeoise

- Soins, conseils et soutien pour les malades respiratoires
- Remise des appareils respiratoires
- Activités d'information et de prévention

026 426 02 70 – [info@liguepulmonaire-fr.ch](mailto:info@liguepulmonaire-fr.ch) – [www.liguepulmonaire-fr.ch](http://www.liguepulmonaire-fr.ch)



## Centre de dépistage du cancer du sein

- La mammographie de dépistage pour toutes les femmes dès 50 ans
- Informations sur la prévention et le dépistage du cancer du sein

026 425 54 00 – [depistage@liguessante-fr.ch](mailto:depistage@liguessante-fr.ch) – [www.liguecancer-fr.ch](http://www.liguecancer-fr.ch)



## Equipe mobile de soins palliatifs Voltigo

- Soutien, orientation et conseil lors de situations de maladies graves, pour les personnes concernées, les bénévoles et les professionnels

026 426 00 00 – [voltigo@liguessante-fr.ch](mailto:voltigo@liguessante-fr.ch) – [www.liguecancer-fr.ch](http://www.liguecancer-fr.ch)



## Prévention et promotion de la santé

- Tabagisme : Aide à l'arrêt et campagnes de prévention
- Alimentation et activité physique
- Santé en entreprise
- Espace information-prévention au Quadrant avec programme d'activité

026 426 02 66 – [info@liguessante-fr.ch](mailto:info@liguessante-fr.ch) – [www.liguessante-fr.ch](http://www.liguessante-fr.ch)



# ADRESSES ET HORAIRES DES SERVICES

## Administration communale

### Adresse

Route de Fribourg 5  
Case postale 70  
1726 Farvagny

Téléfax 026 652 59 01

### Horaires d'ouverture

|          |             |             |
|----------|-------------|-------------|
| Lundi    | 08.30-11.30 | 15.00-19.00 |
| Mardi    | fermé       | 14.00-17.00 |
| Mercredi | 08.30-11.30 | 14.00-17.00 |
| Jeudi    | 08.30-11.30 | 14.00-17.00 |
| Vendredi | 08.30-11.30 | 14.00-16.00 |

*Veille de fête : jusqu'à 16h00*

### Service / Secteur

|  |               |
|--|---------------|
| Secrétariat général                      | 026 552 59 02 |
| Contrôle de l'habitant                   | 026 552 59 03 |
| Administration scolaire et extrascolaire | 026 552 59 04 |
| Service des finances                     | 026 552 59 05 |
| Service technique                        | 026 552 59 06 |
| Police des constructions                 | 026 552 59 07 |

### Téléphone

### Courriel

[administration@commune-gibloux.ch](mailto:administration@commune-gibloux.ch)  
[habitant@commune-gibloux.ch](mailto:habitant@commune-gibloux.ch)  
[admin.scolaire@commune-gibloux.ch](mailto:admin.scolaire@commune-gibloux.ch)  
[finances@commune-gibloux.ch](mailto:finances@commune-gibloux.ch)  
[technique@commune-gibloux.ch](mailto:technique@commune-gibloux.ch)  
[constructions@commune-gibloux.ch](mailto:constructions@commune-gibloux.ch)

## Service des forêts

Route de la Pépinière 20  
1696 Vuisternens-en-Ogoz

Téléphone 026 552 59 08  
Portable 079 413 55 40

[forets@commune-gibloux.ch](mailto:forets@commune-gibloux.ch)

## Service social du Gibloux

Route du Jordil 10  
1728 Rossens

Téléphone 026 552 59 60  
Téléfax 026 552 59 61

[service.social@commune-gibloux.ch](mailto:service.social@commune-gibloux.ch)

### Horaires d'ouverture

|          |             |             |
|----------|-------------|-------------|
| Lundi    | 08.00-12.00 | 13.30-17.00 |
| Mardi    | 08.00-12.00 | 13.30-17.00 |
| Mercredi | 08.00-12.00 | fermé       |
| Jeudi    | 08.00-12.00 | 13.30-17.00 |
| Vendredi | 08.00-12.00 | fermé       |

## Service officiel des curatelles du Gibloux

Route du Jordil 10  
1728 Rossens

*Adresse postale :*  
Case postale 62, 1726 Farvagny

Téléphone 026 552 59 63

[service.curatelles@commune-gibloux.ch](mailto:service.curatelles@commune-gibloux.ch)

### Horaires d'ouverture

|          |             |             |
|----------|-------------|-------------|
| Lundi    | 08.15-11.30 | 13.30-17.00 |
| Mardi    | 08.15-11.30 | 13.30-17.00 |
| Mercredi | 08.15-11.30 | fermé       |
| Jeudi    | 08.15-11.30 | 13.30-17.00 |
| Vendredi | 08.15-11.30 | fermé       |

*Permanence téléphonique tous les matins  
de 08.15 à 11.30*

